



expertise suite à réparation

Par **chatila**, le 17/10/2019 à 21:04

notre copropriété a fait l'objet d'une modification des tuyaux d'arrivée d'eau pour remédier à des problèmes de corrosion galvanique. Plusieurs mois après les travaux un copropriétaire de plaint d'une diminution du débit d'eau et l'attribue à ces travaux. Il demande que la copropriété engage un expert en fluides pour vérifier le travail. La copropriété est-elle tenue de répondre positivement à sa demande sachant que le coût de l'expertise sera à la charge de tous ?

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !

Merci.

Par **nihilscio**, le 17/10/2019 à 21:47

Bonjour,

S'il n'y a un débit insuffisant que chez ce copropriétaire, la cause n'en peut être que sur son installation personnelle.